

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS

L'an deux mil douze, le 12 juillet à 18 H, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni à la salle des fêtes de Nedde.

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 06 juillet 2012

Présents : BATAILLE J.L, BIRON J., BUXERAUD H, CHADELAUD M, DOLLEY A, DUFAY C., BESSE G (représente DUPONT M), FAYE J.P, HANICOT J, HERBERT F, LACOUTURIERE B, LISSANDRE A, MENUCELLI T, MANOURY F. (représente MERLIAUD C), PASQUET R, PERDUCAT D, PONS G, ROYER Guy, SERRU D, SERRU MC, TESSIER MC, VIGNON F., WERTHMANN G.

Absents excusés : BALLOT M, BOUBY F, COLY G, GANE I, MERLIAUD C., MOUTARDE N., PERIGAUD C.

Suppléants non votants : ALCOLEA J., CLUZEL M, CHABANAT C.

FOND DE PEREQUATION DES RESSOURCES COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2336-1 à L.2336-7,

Considérant que la loi n°2011-1977 du 28 décembre 2011 de finances pour 2012 instaure un Fond national de péréquation des ressources intercommunales et communales,

Après en avoir délibéré la Communauté de Communes des portes de Vassivière décide d'opter pour la répartition de droit commun établie en fonction des articles L2336-3 et L2336-5 du CGCT.

Pour copie conforme :
Le 7 Aout 2012
Le Président